

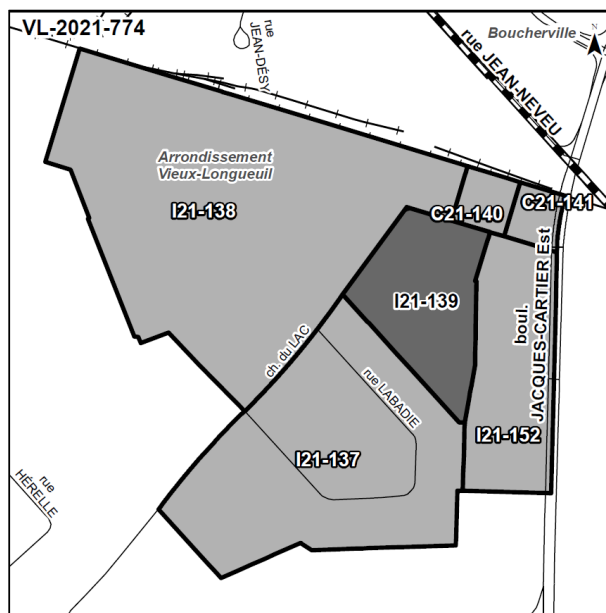
Avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

1. À la suite de la procédure écrite remplaçant l'assemblée publique de consultation tenue du 13 au 27 mai 2021, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les seconds projets de règlement suivants :

- Le second projet de *Règlement VL-2021-774 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'autoriser une marge latérale minimale de 1,5 mètre et de retirer le coefficient d'occupation du sol minimum pour les bâtiments de structure isolée dans la zone I21-139 (district de Fatima-du Parcours-du-Cerf).*

La zone concernée I21-139 par ce second projet de règlement et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis.

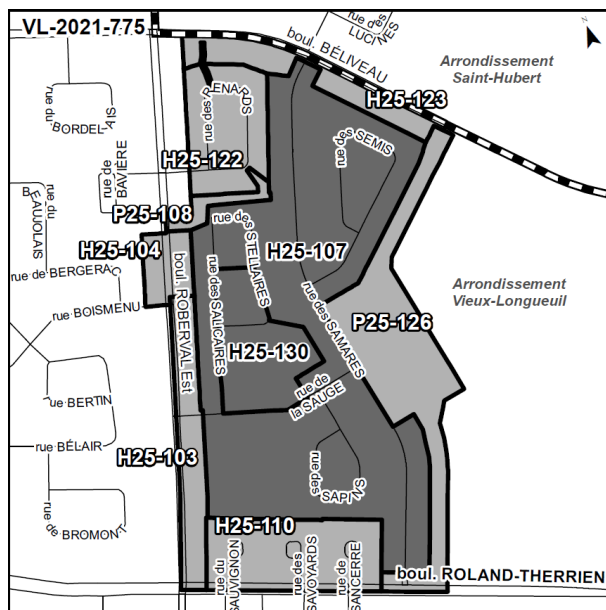
Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



- Le second projet de *Règlement VL-2021-775 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre des espaces de stationnement d'une largeur maximum de 5 mètres pour les habitations de structure contigüe dans les zones H25-107 et H25-130 (district du Boisé-Du Tremblay).*

Les zones concernées H25-107 et H25-130 par ce second projet de règlement et les zones contigües à celles-ci sont indiquées en gris sur le croquis.

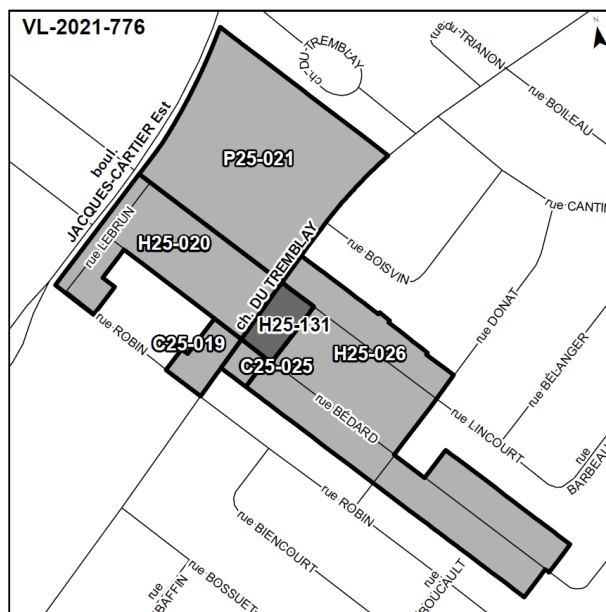
Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



- Le second projet de *Règlement VL-2021-776 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'agrandir la zone H25-026 à même une partie de la zone H25-131 (district du Boisé-Du Tremblay).*

La zone concernée H25-131 par ce second projet de règlement et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris sur le croquis.

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



- Le second projet de *Règlement VL-2021-779 modifiant le Règlement de zonage 2001-Z-439, afin d'apporter des correctifs à certaines normes applicables à l'aménagement d'une aire de stationnement hors rue ainsi qu'à un bâtiment résidentiel.*

Les zones concernées par ces projets de règlement sont décrites dans les documents joints au présent avis. Pour plus d'information, veuillez soit communiquer avec la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme en composant le 311 ou consulter le plan disponible au lien suivant : <https://geomatique.longueuil.quebec/AmenagementUrbanisme>.

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

- Le second projet de *Règlement VL-2021-780 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'apporter des correctifs à certaines normes applicables à l'aménagement d'un espace de stationnement hors rue, ainsi qu'à un bâtiment résidentiel.*

Les zones concernées par ces projets de règlement sont décrites dans les documents joints au présent avis. Pour plus d'information, veuillez soit communiquer avec la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme en composant le 311 ou consulter le plan disponible au lien suivant : <https://geomatique.longueuil.quebec/AmenagementUrbanisme>.

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

- Le second projet de *Règlement VL-2021-781 modifiant le Règlement de zonage 2001-Z-439, afin d'y insérer un chapitre sur les usages conditionnels.*

Les zones concernées par ces projets de règlement sont décrites dans les documents joints au présent avis. Pour plus d'information, veuillez soit communiquer avec la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme en composant le 311 ou consulter le plan disponible au lien suivant : <https://geomatique.longueuil.quebec/AmenagementUrbanisme>.

Les dispositions de l'article 2 sont susceptibles d'approbation référendaire.

- Le second projet de *Règlement VL-2021-782 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'y insérer un chapitre sur les usages conditionnels.*

Les zones concernées par ces projets de règlement sont décrites dans les documents joints au présent avis. Pour plus d'information, veuillez soit communiquer avec la Direction de l'aménagement et de l'urbanisme en composant le 311 ou consulter le plan disponible au lien suivant : <https://geomatique.longueuil.quebec/AmenagementUrbanisme>.

Les dispositions de l'article 2 sont susceptibles d'approbation référendaire.

2. Ces seconds projets de règlement contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées et des zones contigües à celles-ci, afin que les règlements soient soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

3. Conditions de validité d'une demande d'approbation référendaire

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Toute demande, transmise individuellement ou par pétition, sera acceptée;
- être reçue au situé à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le 23 juin 2021, par l'envoi d'un courrier au 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.vl@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

4. Personnes intéressées

Les renseignements concernant les dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire et les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une telle demande peuvent être obtenus en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec.

5. Aucune demande valide

Les dispositions des seconds projets mentionnés au paragraphe 1 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un règlement de zonage qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Résumé et consultation des projets de règlement

Ces seconds projets de règlement peuvent être consultés sur www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements et une copie de leur résumé peut être obtenue sans frais en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 311.

Longueuil, le 15 juin 2021.

Marie-Claude Bérubé

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil